

DÉLIBÉRATION N° 2024/D741

FINANCES

Publié le 24/06/2024



AVENANT AU CONTRAT DE VALORISATION DES DECHETS VERTS – MARCHE SEDE

Dans le cadre de la fin du contrat TI VALO, a été acté par les deux parties, l'arrêt de l'activité Déchet Vert par l'entreprise exploitante à savoir Guyot Environnement, dès le 23/06/2024.

Kerval Centre Armor s'est donc rapproché de l'entreprise SEDE qui dispose de la gestion des végétaux sur le secteur Est et Sud du syndicat. Par avenant au contrat, l'entreprise a la capacité de prendre en charge la totalité des tonnages aujourd'hui gérés par le contrat Ti Valo, à savoir 20 000 t/an, le temps qu'un agrandissement soit réalisé sur l'UVO de Lantic et qu'une partie du gisement soit rebasculé sur cette installation.

Les conditions économiques seraient les suivantes :

Mode de traitement proposé	Sites	Tarif en Euro HT à la tonne traitée et valorisée (transport compris)
Co-compostage boues de STEP	2 Plateformes à Blain	26,9 €
	Plateforme d'Etrelles	26,9 €
	Plateforme de Sainte-Marie	26,9 €
Plate-forme de compostage de déchets verts	Plateforme de Ti Valo	23,5 €

Publié le 24/06/2024

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240529-D741-DE

A titre informatif, aujourd'hui, le prix de revient dans le cadre du marché ~~Il va~~ est plutôt de 30 €/t prise en charge.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➔ **VALIDE** les tarifs mentionnés ci-dessus pour les plateformes de Blain, Etelles et Sainte Marie ;
- ➔ **AUTORISE** Le Président à signer l'avenant n° 1 concernant les prestations supplémentaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

A PLOUFRAGAN, le 29 mai 2024

Le Président



Rémy MOULIN



COMITÉ SYNDICAL N°3/2024

Publié le 24/06/2024

LE 29 MAI 2024**Convocation du 2 mai 2024**

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-neuf à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	21	21
Membres suppléants	5	5
	26	26

SECRETARE DE SÉANCE : Mr Jean-Michel GEFROY

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANT
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard		HESRY Michel
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric		
	HERCOUET	Philippe		BURLLOT David
	MILLORIT	Anne-Gaud		
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		JOURDEN Jean
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		GROGENNEC Bernard
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal		
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal	*	
	STIEFVATER	Thierry	*	
	LE BUHAN	Didier		
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
LE GUERN	François			
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240529-D741-DE